

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°02-2023**  
**Commune de PEUMERIT-QUINTIN**

**ARRÊTÉ PERMANENT**

Procès-verbal de prise de possession de plein droit d'un bien sans maître.

**La Maire de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN**

Vu l'article L 1123-2 du CG3P,

Vu l'article 713 du code civil,

Vu la circulaire n° MCTB0600026C du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

Vu la délibération n°2023-01-01 du 04 janvier 2023,

Nous soussigné, Marie-Hélène BERNARD,

Maire de la commune de PEUMERIT-QUINTIN

Avons constaté le 09 janvier 2023 que les champs situés au Loc'h, références cadastrales : section C numéro 184 et 185 reviennent de plein droit à la commune de PEUMERIT-QUINTIN.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 09 janvier 2023 à 17 heures et avons signé.

A PEUMERIT-QUINTIN, le 09 janvier 2023.

**La Maire,**  
**Marie-Hélène BERNARD**

